

## Formalités pour les visites au centre de réadaptation

- Vous devez appeler l'intervenant social ou le délégué LSJPA de votre enfant, afin de l'informer que vous désirez venir rendre visite à celui-ci au centre. Vous devez spécifier la date et l'heure de votre visite ainsi que la durée de celle-ci.
- L'intervenant social de votre enfant nous communiquera le moment précis de votre visite et il s'assurera qu'un local est disponible pour vous.
- La famille seulement est admise. Les amis ne sont pas autorisés à venir au centre. La fratrie mineure doit être accompagnée par un adulte.
- Les moments à privilégier sont les soirs en semaine ainsi que les samedis et les dimanches.
- Lors de votre arrivée, vous devez vous présenter à la réception et attendre que la réceptionniste avise les éducateurs de l'unité de votre arrivée. Celui-ci viendra reconduire votre enfant à la réception.
- Il se peut qu'à votre arrivée il y ait un temps d'attente, et ce, pour des raisons imprévisibles ou de sécurité.
- Des consignes additionnelles peuvent vous être demandées à votre arrivée.
- Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec l'éducateur de rencontre de votre enfant.

Merci de votre collaboration,

L'équipe du centre de réadaptation.